

## **Programme soutien à la formation des entraîneur.es- 2025-2026**

### **Objectifs du programme :**

- Soutenir les entraîneurs dans leur développement
- Favoriser et encourager le développement des entraîneurs de la région

### **Admissibilité :**

- Formation du PNCE
- Coût d'inscription individuelle de 100\$ ou plus, jusqu'à un maximum de 500\$.

### **Critères de sélection des récipiendaires**

- Formation remboursées, PNCE seulement (en ordre de priorité)
  - o Diplôme avancé en entraînement
  - o Compétition Développement
  - o Personne-ressource du PNCE
- Raisons justifiant la sélection (en ordre de priorité) :
  1. Formation obligatoire afin qu'un entraîneur puisse exercer son rôle dans un futur rapproché (importance immédiate de la formation, ex : obligatoire pour participation aux Jeux du Canada, Jeux du Québec)
  2. Permet à l'entraîneur de devenir formateur d'entraîneur
  3. Cheminement professionnel de l'entraîneur
  4. Assure le développement du sport dans la région
- Par soucis d'équité envers les différentes organisations sportives, une seule demande par organisme sera acceptée.
- Une seule demande par entraîneur pour un maximum de 500\$ de remboursement. Seuls les frais d'inscription des formations du PNCE seront remboursés. Le remboursement se fera par virement Interac.

## **2 blocs de demandes seront offerts :**

- **Bloc 1** : pour les formations qui ont lieu entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2026.
  - Période pour soumettre les demandes 15 septembre au 11 octobre 2025.
  - Un montant maximal de 2500\$ sera remboursé pour la totalité des demandes.
- **Bloc 2** : pour les formations qui auront lieu entre le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et le 30 juin 2026.
  - Période pour soumettre les demandes 12 janvier au 13 février 2026.
  - Un montant maximal de 2500\$ sera remboursé pour la totalité des demandes.

### **Processus d'inscription**

- Soumission des demandes en complétant ce formulaire [Microsoft Forms](#)

### **Documents à fournir pour les candidatures retenues :**

- Relevé de participation tiré du Casier (coach.ca)
- Pièces justificatives (reçu de paiement provenant du Casier)
- Les documents doivent être envoyé à [entraineur@sportoutaouais.ca](mailto:entraineur@sportoutaouais.ca) dans les 20 jours suivants la formation. Au-delà de ce délai le remboursement pourrait ne pas être émis.